

Organisateur _____
Nom de l'affilié _____
Numéro(s) de contrat de l'affilié: **530** / _____ / _____
530 / _____ / _____

Contrats concernés Cette nouvelle attribution bénéficiaire s'applique :
 à l'assurance de groupe / aux assurances de groupe avec le(s) numéro(s) de contrat(s) mentionné(s) ci-dessus
 à toutes les assurances de groupe auprès de Vivium auxquelles je suis affilié(é) (tous les contrats commençant par "530")

Bénéficiaire(s) actuel(s) D'après le règlement (*passez directement à "Nouveau(x) bénéficiaire(s)"*)
 Indiqué(s) sous nom (*complétez les champs ci-dessous et passez ensuite à "Nouveau(x) bénéficiaire(s)"*)
Nom et prénom du (des) bénéficiaire(s) actuel(s) :

Avait-il (Avaient-ils) accepté ce bénéfice?
 Oui Non
(*Si oui, les bénéficiaires qui ont accepté le bénéfice doivent marquer leur accord en signant ce formulaire*)

Nouveau(x) bénéficiaire(s) A partir du ____ / ____ / _____ (date)
 D'après le règlement
 Désigné nominativement
 selon l'ordre d'attribution mentionné ci-dessous
 chacun, par part égale
1. Nom, prénom et adresse du nouveau bénéficiaire

Date de naissance
____ / ____ / ____
2. Nom, prénom et adresse du nouveau bénéficiaire

Date de naissance
____ / ____ / ____
3. Nom, prénom et adresse du nouveau bénéficiaire

Date de naissance
____ / ____ / ____

Remarques _____

Règles relatives au bénéfice :

- Le droit de désigner un bénéficiaire revient en principe exclusivement à l'organisateur (l'employeur) qui a pris un engagement de pension;
 - Votre employeur vous a cédé ce droit. Ce droit est personnel, de sorte que ni votre conjoint ou partenaire ni vos héritiers ou créanciers ne peuvent exercer ce droit. Cela signifie que, dans le cadre de ce règlement, vous pouvez désigner un bénéficiaire ou tout simplement révoquer un bénéfice antérieur ;
 - Toutefois, si le bénéfice a jadis été accepté, vous ne pouvez le modifier qu'avec l'accord du bénéficiaire ;
 - Toute personne qui a été désignée comme bénéficiaire a droit aux prestations assurées lorsque l'assurance dont elle est la bénéficiaire doit être versée.
-

Protection des données

Dans le cadre de la gestion de votre assurance de groupe, P&V Assurances sc, dont le siège social se situe à 1210 Bruxelles, rue Royale 151, collecte et traite les données personnelles et cela, en sa qualité de responsable du traitement. Ces données sont traitées avec la plus grande discrétion et uniquement par les personnes habilitées à le faire.

Vous trouverez de plus amples informations relatives au Règlement général sur la protection des données (RGPD) dans les conditions générales de votre assurance de groupe. Vous pouvez consulter la politique relative à la protection de la vie privée de P&V Assurances sc sur www.vivium.be/privacy.

Fait à _____ Date ____/____/____

Signature de l'affilié,

Signature du partenaire de l'affilié,

(uniquement à signer si l'affilié est marié(e) et si le nouveau bénéficiaire n'est pas le partenaire avec lequel on est marié ou les enfants de l'affilié)

Signature du bénéficiaire précédent,

(uniquement à signer si le bénéfice a été accepté par le bénéficiaire précédent dans le passé, c.-à-d. il a signé la clause bénéficiaire pour acceptation)